

TMJ.-

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 96-004 du 30 Mai 1996

autorisant la ratification de l'Accord d'assistance technique signé le 07 Avril 1995 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) relatif au projet "Etude de faisabilité et du plan technique détaillé de la route MISSERETE-BONOU-KPEDEKPO".

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté en sa séance du Vendredi 17 Mai 1996,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord d'assistance technique précité, signé le 07 Avril 1995 avec la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre de la réalisation du projet sus-indiqué pour un montant de 300 000 dinars islamiques.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

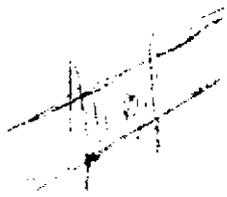
Le Premier Ministre, chargé de  
la Coordination de l'Action  
Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,

*Adrien HOUNGBEDJI*

Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

.../...

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports,



Kamarou FASSASSI.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 MF 4 MTPT 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-